

# DÉROULEMENT D'UNE PROCÉDURE DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE

ETAPE N°1

## L'ASSIGNATION

Rédaction de l'assignation  
Envoi au Tribunal  
Réception d'une date d'audience  
Envoi à l'huissier de l'assignation & pièces  
Dépôt au Tribunal  
Enrôlement par le Tribunal.



ETAPE N°2

## CONSTITUTION

L'adversaire doit alors constituer avocat  
( le Parquet est dispensé de cette étape)

ETAPE N°3

## AUDIENCE D'ORIENTATION

Fixation d'un calendrier de procédure  
ou d'une date d'audience d'évocation.



ETAPE N°4

## INSTRUCTION

Echange(s) des conclusions et pièces  
entre les avocats et/ou Parquet  
Eventuellement audience d'incident

ETAPE N°5

## CLOTURE

Fin des échanges



ETAPE N°6

## AUDIENCE DE PLAIDOIRIE

ETAPE N°7

## JUGEMENT

ETAPE N°8

## CERTIFICAT DE NON-APPEL & SI BESOIN TRANSCRIPTION

Si besoin mise à jour des actes d'état civil

# Lexique juridique

Assignation : document qui reprend les demandes de l'époux(se)

Enrôlement : dépôt auprès du Tribunal de l'assignation

Constitution : La partie adverse indique le choix de son Avocat .

Conclusions : actes dans lesquels les parties exposent leurs arguments respectifs, leurs demandes et/ou leur défense.  
L'assignation vaut conclusions.

Audience d'incident : uniquement lorsque l'une des parties déposent une demande devant le Juge de La Mise en Etat : demande d'expertise, audition, nullités d'un acte etc

Audience dite d'évocation : lors de l'instruction du dossier, le juge convoque les avocats pour faire le point de l'avance du dossier.

Ces audiences sont maintenant dématérialisées (virtuelles) et se déroulent par l'intermédiaire d'une plateforme extranet.

Ordonnance de clôture : date jusqu'à laquelle il est possible de déposer des conclusions et pièces

Audience de plaidoirie/dépôt dossier : date à laquelle le dossier est plaidé ou déposé.

La procédure devant le Tribunal est une procédure écrite et que le Tribunal a donc l'intégralité de vos demandes dans son dossier.

Délibéré : date à laquelle le jugement est rendu par le Tribunal (ce n'est jamais la même date que la date d'audience, mais en règle générale 1 à 2 mois après).